

## NOTE D'INFORMATION

La Direction Générale des Finances Publiques propose un nouveau moyen de paiement par internet, le TIPI : Titres Payables par Internet, **pour les abonnés ne bénéficiant pas actuellement de prélèvements automatiques.**

Ce nouveau service est proposé par la Communauté de Communes du Thouarsais dans le cadre du paiement de votre facture assainissement.

Ce moyen est sûr, facile et rapide. Il a pour but de faciliter la vie des abonnés, de moderniser la relation entre l'utilisateur et le service public et de compléter la gamme des moyens de paiement.

Le paiement en ligne par carte bancaire est accessible 24 heures/24 et 7 jours/7 depuis n'importe quel ordinateur, à partir du site TIPI de la DGFIP : [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr).

Le mode d'emploi est simple. Il suffit de vous munir de la facture que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires y figurent.

<p><b>Vous pouvez payer cette facture sur Internet en vous connectant sur : <a href="http://www.tipi.budget.gouv.fr">www.tipi.budget.gouv.fr</a> et en saisissant les informations suivantes:</b></p>	<p><b>FACTURE ASSAINISSEMENT</b> Réf. Facture : 2017-SI- <input type="text"/> du <input type="text"/> Identifiant Collectivité : 015797</p>
---	---

### Procédure :

- 1 > Connectez vous à l'adresse Internet : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr),
- 2 > Saisissez les renseignements demandés (*identifiant et référence facture*),
- 3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran,
- 4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire,
- 5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement.

C'est fini, votre facture est réglée !

Le Service Assainissement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro suivant : 05 49 66 68 68.